



*Mairie de
Boissy La Rivière*

PROCÈS VERBAL **Séance du mercredi 21 février 2018**

L'an deux mil dix-huit et le vingt et un février à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire

Présents :

COCHET Patrice - GARRIGOU Olivier - GAUFILLET Bruno - HERBELLOT Christine
KOUMAH Laetitia - LEGRIS Stéphanie - LEROUX Dominique - MENDES MARTINS Maria
SENS OLIVE Georges

Absents excusés :

Véronique LOYER a donné pouvoir à Dominique LEROUX
Jean-Marc THUAU a donné pouvoir à Patrice COCHET

Secrétaire de séance : Georges SENS OLIVE

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Validation du PV de séance du 22 novembre 2017

- 1/ Annulation délibération 38/2017 Indemnité instructions droits des sols
 - 2/ Autorisation d'ouverture de crédit d'investissement avant vote du budget 2018
 - 3/ Acquisition parcelle – Propriété Monsieur Lotte
 - 4/ Autorisation démarche et signature emprunt
 - 5/ Approbation modification des statuts du SI RPVE
 - 6/ Révision répartition des responsabilités des conseillers municipaux
 - 7/ Demande aide communautaire 2018
 - 8/ Demande subvention SIEGE
- Informations diverses

Le Conseil Municipal valide et signe le procès-verbal du 22 novembre 2017

1/Annulation délibération 38/2017 Indemnité instruction droits des sols

Conformément à la demande du bureau du contrôle de légalité, et vu la réponse du Ministère de Logement et de l'Égalité des Territoires à la question écrite n° 06861 de Monsieur Jean Louis Masson qui rappelle l'impossibilité de répercuter tout ou partie des frais liés à l'instruction des autorisations d'occuper le sol exposés par la commune, dans le respect du principe d'égalité devant les charges publiques, il convient de procéder à l'annulation de la délibération n° 38/2017 du 22 novembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés

ANNULE la délibération n° 38/2017 du 22 novembre 2017

Toutefois, Monsieur Olivier Garrigou suggère d'interpeller Monsieur le Député Franck Marlin à ce sujet.

2/Finances - Autorisation d'ouverture de crédit d'investissement avant vote du budget 2018

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à

l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2018.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2018 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

BP 2017 = 431 000 €

25 % = 107 750.00 €

(Crédits repris au budget 2018)

3/Acquisition parcelles appartenant à Monsieur Bernard LOTTE

Le maire expose :

Dans le cadre de la succession de Monsieur Bernard Lotte, les héritiers ont décidé de diviser la propriété cadastrée section C 1015 et C 1177. Ces terrains sont situés en plein cœur de bourg, de ce fait, il propose d'acquérir devant notaire, le lot B (en bleu sur le plan joint) dont la surface sera calculée prochainement par la Société Géomexpert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

ADOpte le projet dans sa globalité

AUTORISE le maire à signer tous les documents permettant d'élaborer et finaliser le dossier.

Nombre de membres :

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10 (Stéphanie LEGRIS ne prend pas part au vote)

Pour : 10 - Abstention : 00 - Contre : 00

4/Autorisation démarches et signature emprunt

VU la délibération n° 03/2018

VU l'adoption du projet d'acquisition d'un terrain situé en cœur de bourg

Considérant la nécessité de gérer les finances publiques au mieux des intérêts de la collectivité, il est nécessaire de contracter un emprunt de 100 000 € (cent mille euros) sur 7 - 10 ou 15 ans pour finaliser cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE d'autoriser le Maire à procéder aux démarches nécessaires et négociations auprès des organismes bancaires et signer l'engagement d'emprunt.

ANNULATION du projet de délibération concernant la modification des statuts du RPVE est reporté, le syndicat n'a pas encore statué.

5/Révision répartition des responsabilités des conseillers municipaux

VU la délibération 19/2014 du 04 avril 2014

Considérant les obligations familiales de Madame Véronique Loyer

Il convient de modifier la répartition des responsabilités des conseillers municipaux.
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,
DECIDE de modifier la répartition des responsabilités des conseillers municipaux comme suit :
 SI RPVE Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique de la Vallée de l'Eclimont :
 Titulaires : Patrice COCHET - Bruno GAUFILLET
 Suppléants : Stéphanie LEGRIS – Véronique LOYER

6/Demande aide communautaire 2018

A/Suite à la commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, réunie le 20 février 2013, un avis défavorable a été émis quant à la poursuite de l'activité. Afin d'obtenir l'accord d'exploitation, il convient de mettre en conformité la sécurité incendie du bâtiment.

Devis Société DEF à Massy

Installation centrale et matériels périphériques

Pour mise en conformité sécurité incendie 14 900.00 €

Coût total de l'opération : 14 900.00 € HT

B/ Le bâtiment du restaurant est partiellement rénové, il convient de poursuivre le projet d'embellissement et sécurisation en installant des grilles en fer forgé à l'entrée de l'accueil du public

Devis Entreprise Art Fer à Etampes :

Fabrication et installation grilles en fer forgé 3 219.00 €

Coût total de l'opération : 3 219.00 €

C/ Afin de sécuriser les abords de la salle polyvalente, il est nécessaire d'installer une grille de protection

Devis Entreprise Art Fer à Etampes :

Fourniture et pose clôture en fer forgé 1 920.00 €

Coût total de l'opération : 1 920.00 €

COUT TOTAL DES OPERATIONS : 20 039.00 €

PLAN DE FINANCEMENT D'AIDE COMMUNAUTAIRE 2018

INVESTISSEMENTS 2016	DÉPENSES HT		Aides CCESE	%	Fonds propres	%
Habilitation – Conformité incendie couchages Auberge	14 900.00 €		7 450.00 €	50	7450.00 €	50
Fabrication – Installation portail fer forgé bâtiment « restaurant »	3 219.00 €		1 486.00 €	46	1733.00 €	54
Fabrication – Installation grilles de sécurité fer forgé Salle Polyvalente	1920.00 €		960.00 €	50	960.00 €	50
TOTAUX	20 039.00 €		9 896.00 €		10 143.00 €	

En conséquence,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande d'aide communautaire d'aménagement et de développement
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans un délai maximum de 4 ans à compter de la date de visa du dossier par le contrôle de légalité et selon l'échéancier prévu,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations
- Le non commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action, sauf dérogation accordée par le Bureau, avant la notification du contrat préalablement approuvé par la Communauté de Communes de l'Etampois

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

7/ Demande subvention SIEGE 2018

Suite au démontage par le Conseil Départemental des mats situés au carrefour de la RD721 et le Montoir des Grands Rebords à Boissy-la-Rivière, il est nécessaire d'étendre le réseau d'éclairage public de la commune et d'installer un point lumineux supplémentaire.

Le devis de l'entreprise Bouygues Energies et services est de 1 870.00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT DE LA SUBVENTION 2018

INVESTISSEMENTS 2018	DÉPENSES HT		Aide SIEGE	%	Fonds propres	%
Création point lumineux Montoir Grands Rebords	1 870.00 €		1 300.00 €	70	570.00 €	30
TOTAUX	1 870.00 €		1 300.00 €		570.00 €	

En conséquence,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande de subvention
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans l'année 2018,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à l'opération
- Le non commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action avant la notification

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

Informations diverses

- Il est décidé de maintenir la date du repas de l'Amitié au mois d'octobre
- Les réunions du chantier du remplacement de la canalisation d'eau potable Rue de la Démocratie se tiennent tous les lundis à 9h30 sur site et ensuite en mairie, Christine Herbellot invite les conseillers disponibles à se joindre à eux
Le chantier devrait s'achever plus tôt que prévu
Deux administrés en profitent pour se raccorder à l'assainissement collectif
Le coulis, pour la remise en état de la route, est prévu au mois de juin 2018
- Olivier Garrigou et Laetitia Koumah continuent à travailler sur le projet de réhabilitation de l'abribus de Mesnil Girault

Des demandes de subvention pourront être instruites dans le cadre de la mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite

- Olivier Garrigou nous informe de sa « bataille » concernant des barquettes plastiques imposées dans les cantines des collèges et ses démarches auprès du Député Monsieur Franck Marlin
- A l'initiative de Laetitia Koumah, le SIREDOM crée un verger pédagogique situé au début de la rue de la Démocratie, il sera composé de 17 arbres, des hôtels à insectes, des bancs et poubelles et chacun pourra le visiter à sa guise. L'inauguration est prévue le samedi 17 mars 2018 à 9h30
Il conviendra de trouver un nom pour ce verger, peut-être « le verger de l'Epi d'or »
- Georges SENS OLIVE nous informe de l'avancée des travaux du SIARJA concernant le projet GEMAPI et des modifications des statuts à venir ainsi que des rapprochements avec d'autres syndicats sur ce même sujet

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures